

**PERCEPTIONS ET INTENTIONS DE
PROFESSIONNALISATION EN POLITIQUE
Étude sur les élus locaux de la région de Rabat-Sale-Kenitra**

**PERCEPTIONS AND INTENSIONS OF
PROFESSIONALISING IN POLITICS
Study on local elected officials in the Rabat-Sale-Kenitra region**

BENTAYN Ayoub

Docteur en sciences de Gestion
Faculté d'Economie et de Gestion
Université Ibn Tofail

Laboratoire des Sciences Economiques et Politiques Publiques
Maroc

Ayoub.bentayn@uit.ac.ma

Date de soumission : 14/09/2022

Date d'acceptation : 31/10/2022

Pour citer cet article :

BENTAYN.A (2022) « PERCEPTIONS ET INTENTIONS DE PROFESSIONNALISATION EN POLITIQUE. Étude sur les élus locaux de la région de Rabat-Sale-Kenitra », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 5 : Numéro 4 » pp : 454 - 473

Résumé

Le Management public connaît un essor qui suscite l'intérêt de nombreux chercheurs et qui intervient dans un contexte socio-politique marqué par l'émergence de concepts néo-libérale, qui plaident pour un climat de libertés et de démocratie, encourageant la démarche participative et l'implication citoyenne. L'impulsion de ce contexte en évolution permanente a fait que le new management public assimile le territoire à « une entreprise d'intelligence collective », par convenance à une organisation, et par conséquence l'exercice politique à une activité professionnelle comme toute autre, exercée par des élus nouvelle génération d'élus, censés être plutôt managers que gestionnaires ou administrateurs. Or, L'idéologie citoyenne et les acceptations socialement admises ont longtemps fait barrière à la considération de l'activité politique comme étant un « Travail » et de fait à considérer les élus comme des professionnels.

A cet effet, cette contribution aspire à identifier les considérations et perceptions propres que font les élus des fonctions qu'ils exercent, leur degré de dévotion à l'intérêt public, ainsi que les motifs des cumulant d'entre eux, et ce par le biais d'une enquête qualitative par entretiens semi-directifs avec les élus du conseil de la région Capitale du Maroc, Rabat-Salé-Kénitra.

Mots-clés : Management public ; Gouvernance territoriale, travail politique ; Territoire ; Elus.

Abstract :

Public management is experiencing a revival that is arousing the interest of many researchers and which is taking place in a socio-political context characterised by the emergence of neo-liberal concepts, which plead for a climate of freedoms and democracy, encouraging the participative approach and citizen involvement. The impulse of this constantly changing context has led to the new public management assimilating the territory to a "collective intelligence enterprise", and by convenience to an organisation, and consequently the political exercise to a professional activity like any other, carried out by a new generation of elected representatives, supposed to be managers rather than administrators. However, the ideology of citizenship and socially accepted attitudes have for a long time prevented the consideration of political activity as "work" and, in fact, the consideration of elected representatives as professionals.

To this end, this contribution aims to identify the considerations and perceptions that elected officials make of the functions they exercise, their degree of devotion to the public interest, as well as the motives of those who accumulate them, This was done through a qualitative survey by means of semi-directive interviews with the elected officials of the council of the Capital Region of Morocco, Rabat-Salé-Kénitra.

Keywords : Public management ; Territorial governance ; Political work; Territory; Elected officials.

Introduction

Le Management public ou « le management du pouvoir politique » (HURON et SPINDLER, 1998), a été témoin d'un essor qui s'est manifesté par davantage des recours aux théories et méthodes qui relevait jusque-là de la sphère des Sciences de gestion, Entrepreneuriat, Finance, et Marketing, Ainsi, (DRUCKER, 1973) révèle qu'il ne faudra pas perdre de vue que « être simplement d'esprit privé » est la mauvaise prescription pour les maux dont souffrent les organisations publiques. Ces organisations ont des problèmes de performance précisément parce qu'elles ne sont pas des entreprises ». Le contexte de notre recherche, nous propulse vers un scénario à l'opposé des tendances générales, soit à la métamorphose concernant le rôle de l'élu local, d'une époque où cette activité ne demandait pas de compétences spécifiques ni de technicité ingénieuse, car il s'agit d'une mission accomplie le plus souvent par des notables et grands visages du territoire, une mission dont ils se chargent à titre partiel, en marge de leurs activités principales, qui leur permet d'une part d'avoir accès à des contacts et personnalités influentes, pour transmettre des doléances citoyennes et consolider ainsi leur statut social parmi la communauté pour face aux rivalités politiques et de façon à consolider une base électorale en vue d'une réélection future. Pour ce faire, il suffit aux élus de répondre aux demandes de l'électorat, satisfaire ses besoins quotidiens et transmettre les plaintes aux autorités compétentes, un rôle à la fois de médiateur et d'administrateur à la tête de l'administration territoriale locale et parfois l'arbitraire des conflits locaux. un rôle qui « se limitait à relier la périphérie au centre, soit un intermédiaire entre l'administration centrale, les services déconcentrés et la population locale » (ESTEVE, 2002).

Or, des lustres avant, Max WEBER a souligné que la politique peut être pratiquée de manière « occasionnelle », « secondaire » ou au titre de « profession principale » (WEBER, 1959). Et ce faisant, il pointe l'apparition et l'affirmation d'une « nouvelle sorte d'hommes politiques professionnels », qui ne vivent pas seulement « pour » la politique mais aussi « de » la politique (ibid., p. 123 sq.), c'est-à-dire qui tirent de celle-ci des revenus leur permettant de s'y consacrer à temps plein. Le questionnement ici est de savoir s'il convient de considérer la politique comme un travail au sens usuel du terme, productif et rémunéré, activité ordinaire et banale, inscrite parmi bien d'autres dans la division sociale du travail et mise en équivalence avec toute autre activité professionnelle.

Ici, dans un premier temps il est nécessaire d'évoquer à travers une revue de littérature, l'approche Territoire en management public afin d'introduire la notion du travail politique et les nouvelles missions des élus, et puis dans un deuxième temps questionner la perception que font ces derniers du travail politique et des mandats qu'ils exercent par une enquête qualitative par entretien semi-directif avec des conseillers régionaux, pour restituer in fine les constats statistiques issues du travail d'enquête sur l'échantillon de convenance retenu, sur la perception et l'intention de professionnalisation en politique des élus, ainsi que le degré d'implication stratégique dans l'élaboration et la réalisation de projets de développement et de promotion du territoire.

En effet, ce choix n'est pas aléatoire, il s'est avéré d'une grande cohérence avec le contexte de cette recherche. Nous avons tenu à avoir une retranscription fidèle et une véracité pragmatique pointue, sans pour autant négliger la diversité et la divergence des points de vue susceptibles d'avoir lieu même dans un échantillon aux caractéristiques techniques et fonctionnelles similaires. Nous avons cherché à avoir accès à « une diversité des points de vue sur le sujet de l'étude » (DEMERS, 2003).

1. Territoire, politique et élu, une lecture théorique

1.1. Le territoire comme organisation

Le territoire est défini par des chercheurs comme étant « une entreprise d'intelligence collective », (BERTACCHINI, 2004) avec des acteurs territoriaux inscrits dans une seule vision, partagent le même projet de développement de leur territoire et que cette relation verticale, Homme-Terre, se manifeste par une implication étroite et une contribution dévouée à sa gouvernance et son essor. Ainsi, la mise en place, ou le succès de la gouvernance territoriale est subordonné à l'implication de l'ensemble des parties prenantes internes, soit les acteurs publics et privés, mais aussi des parties prenantes externes ou distantes au découpage territorial, en l'occurrence les institutions nationales et gouvernementales, la coopération internationale (jumelages de villes, Patrimoine UNESCO, culture, ...).

D'autres part, les avancées et acquis constitutionnelles au Maroc ont octroyé depuis de larges facultés aux citoyens et société civile notamment la possibilité de faire recours aux mécanismes alternatifs d'exercer leur droit civique à la pétition préservé par la loi organique n°113-14

relative aux communes et la loi organique N°44-14 déterminant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics.

En effet, la littérature sur l'implication des parties prenantes, évoque essentiellement des situations où c'est le cadre institutionnel qui réagit aux sollicitations des parties prenantes externes, c'est le cas pour les auteurs (FREEMAN R., 1994), (FROOMAN, 1999), (ROWLEY & MODOVEANU, 2003). Il s'agit de ce fait d'une littérature qui décrit les réponses organisationnelles aux sollicitations des parties prenantes dans une approche réactive, comme dans les écrits de (AGGERI & ACQUIER, 2005) .

Au Maroc, depuis les temps où le pays a opté pour la régionalisation avancée, une transformation profonde dans le processus de décentralisation s'est mise en marche, et qui a coïncidé avec l'ouverture graduelle sur l'international et l'engagement dans la voie de consolidation d'une économie de marché. Dans ce sillage, La Décentralisation marocaine a connu un nouveau saut qualitatif avec à la fois :

- Des objectifs politiques : comme la volonté de consolider la démocratie de proximité, de concrétiser le nouveau concept de l'autorité, d'asseoir une bonne gouvernance locale et d'améliorer le système de représentation et de participation des citoyens à la gestion des affaires locales.
- Des objectifs économiques et sociaux : la promotion du rôle des institutions élues et collectivités territoriales, en matière de développement, d'économie territoriale et d'aménagement de l'espace, de renforcement de sa capacité d'intervention dans les secteurs sociaux, pour atténuer les déficits relevés en ce domaine et lutter contre les disparités économiques et sociales.

Les axes formant les piliers fondamentaux de ces importantes réformes sont : L'amélioration du statut de l' élu, La moralisation du mandat électif, L'amélioration et la rationalisation des mécanismes de fonctionnement du conseil communal, L'extension et la clarification des compétences du conseil communal, L'allégement de la tutelle, La séparation des fonctions délibérantes et exécutives, L'interdiction d'entretenir des intérêts privés, de quelque nature que ce soit, avec la commune, Le renforcement des contrôles externes, notamment celui des juridictions financières.

On constate à ce stade qu'une partie considérable de ces éléments implique le décideur local et le travail politique. Dès lors il « faut nous débarrasser de toutes les notions qui nous empêchent de voir que les problèmes fondamentaux que les hommes rencontrent dans leur travail sont les mêmes, qu'ils travaillent dans un laboratoire illustre ou dans les cuves malpropres d'une conserverie » (HUGHES, 1996).

1.2. La politique comme profession

Dans sa définition du travail, (ABBOTT.A, 2005) considère que tout travail spécifique est le résultat de « forces écologiques », soit des « altérations nées de la coexistence et de la concurrence de différentes espèces sur un même territoire ». Activité collective diffuse et malléable par essence le champ politique n'est pas pour autant le monopole des élus et partisans, il est plutôt l'œuvre d'agencement hybrides, de personnes, structures et institutions, tous enrôlés dans des processus de négociations et de luttes d'intérêts et juridictions sur une plage temporelle ponctuée par des échéances électorales qui viennent pour remettre en cause et évaluer la performance de ces collectifs et de fait décider au scrutin de les maintenir, les gratifier ou les sanctionner et les relever.

L'analyse du travail politique passe nécessairement par la définition du moins substantiel du travail politique, Or entre faire des arbitrages concernant les priorités de l'action publique, construire et maintenir des coalitions, l'élaboration d'argumentaires, propositions et projets, ainsi que leur mise en forme juridique et financière et puis les défendre, être à l'écoute des doléances de la panoplie d'acteurs et parties prenantes, avancer des promesses atteignables et les concrétiser, entretenir sa base électorale, veiller à la qualité du service public,... etc. En effet, s'adonner à cet exercice peut vite nous faire sombrer dans une litanie de missions et prérogatives sans fin et aux contours flous, pas toujours étanches et protéiformes. « Ces rôles professionnels qui sous-tendent le travail politique sont diversifiés, et d'abord en fonction des caractéristiques des mandats » (NAY.0, 1998).

Ainsi, même si le mandat de l'Elu lui confère le pouvoir de décider en vertu d'une légitimité acquise par les urnes, la capacité de l'Elu à trancher à lui seul et de s'approprier le monopole de la décision s'avère de l'illusion, et ce du fait de l'interaction entre élus détenteurs de mandats, responsables du parti, hauts fonctionnaires de l'administration, militants politiques, lobbys, et société civile, à cela s'ajoute les textes et juridictions qui réglementent le travail et le

déroulement des assemblées de conseils territoriaux, des congrès de partis, des travaux de commissions, etc. Ces éléments interpellent la rationalité individuelle et collectif du décideur.

Sans pour autant omettre le fait que l'activité politique est également exercée par d'autres tiers qui sont impliqués et qui contribuent à la vie politique sans pour autant détenir de mandats électifs, l'exemple pour le Maroc du rôle joué par la tutelle à travers les Walis, Gouverneurs, Pachas et Caïds, chefs de représentations décentralisées ainsi que d'autres technocrates nommés dans plusieurs fonctions exécutives et investis dans des chantiers structurels. « Les rôles ne sont pas des scripts, ils sont des cadrages, dans lesquels les individus ont des marges de manœuvre, pour moduler leurs investissements, pour combiner des tâches, et même pour sortir du cadre » (GOFFMAN.E, 1989), considération prise du type de mandat, des spécificités des arènes, circonscriptions, institutions et territoires, tous des éléments qui relativisent les tentatives de fournir une définition propre du travail politique.

1.3. L'élus comme professionnel

Max WEBER considère l'élus comme « un médiateur, à la fois un arbitre et un intermédiaire. Au sein de communes rurales, où l'interconnaissance entre les habitants est le plus sûr fondement d'une démocratie communautaire, des élus, non professionnels, jouissent de la disponibilité et de la confiance de chacun » (WEBER.M, 1979), cette confiance s'enracine de plus en plus, et s'étend sur des décennies, et se concède de père en fils, de façon à ce que la gestion de l'affaire publique locale devienne une véritable prérogative et compétence de la famille la plus privilégiée et influente de la localité (ESTEVE.C, 2002).

L'exercice du mandat est « faiblement conditionné par les organisations politiques, le notable est surtout présenté comme un médiateur qui inscrit son action dans le cadre d'un "jacobinisme apprivoisé" (GREMION.P, 1976) fait d'interdépendance entre les administrations locales et les services de l'État » (FONTAINE J et LE BART C, 1994). En effet ce « jacobinisme apprivoisé » cité par les auteurs fait allusion au modèle classique des relations Centre/Périphérie, selon lequel le pouvoir local est toujours subordonné au pouvoir central. Le territoire est dès lors jalonné par les services déconcentrés de l'État et marqué par cette complicité implicite entre notables locaux et responsables déconcentrés du pouvoir central.

Avec l'arrivée de la décentralisation, une conscience s'est incorporée progressivement, à savoir celle de la nécessité de plus de responsabilisation des élus locaux, dont les missions se sont

hissées d'une simple représentation de leurs électeurs à un rôle de leaders de développement et d'instigateurs et de protagonistes de l'essor de leurs territoires. Ainsi, « l' élu local est sommé de remplir des responsabilités grandissantes qui dépassent de loin le profil du notable, politicien expérimenté, pour un profil de leader, manager, premier avocat, quand il s'agit de plaider et défendre les intérêts de sa communauté, et de premier diplomate pour assurer la meilleure représentation de son territoire » (BENTAYN.A, 2021).

Ainsi, reléguer des compétences aussi larges que diverses et complexes aux élus implique de leur part l'inscription dans une nouvelle doctrine de professionnalisme et d'implication dans la gestion des affaires publiques locales. De ce fait, les conseils territoriaux des différents niveaux, communaux, provinciaux/préfectoraux et régionaux, sont depuis la Constitution de 2011 et la mise en place du plan de la régionalisation avancée au Maroc responsables en grande partie du développement socio-économique de leur ressort territorial, chacun à son degré de compétence.

En effet, pour mieux assimiler l'appropriation des pouvoirs récemment dévolus par les administrations centrales, il faudrait que le leader territorial s'appuie sur une grande connaissance de son territoire, dont les trois composantes décrites par (MOINE, 2006), « son espace géographique, ses acteurs et leurs représentations ». Pour cela, « l' élu doit incarner, non seulement son institution, mais tout son territoire, en faisant corps avec sa population et son territoire » (LE-BART, 2003).

Et puisque le terme « leadership », d'origine anglophone qui désigne la capacité d'un individu à mener ou conduire d'autres individus ou organisations dans le but d'atteindre certains objectifs, c'est-à-dire celui qui est capable de guider, d'influencer et d'inspirer. Alors, le leadership local doit se concrétiser par une vision stratégique créative et innovante, qui incarne à la fois une approche de développement à la fois ascendant et descendant qui concilie les orientations et priorités nationales et les spécificités et besoins spécifiques des territoires.

Dans cette perspective l' élu leader qui détient cette faculté de communication, de négociation et d'influence est considéré en soi comme un facteur d'influence et d'amélioration du comportement citoyen, soit un « initiateur d'une nouvelle culture du développement et de citoyenneté », avec une vision clairvoyante de son projet de territoire, et associant l'ensemble des diversités locales. Ce niveau d'influence ne peut être atteint que si l' élu investit de soi-même, et fait preuve de dévouement et de crédibilité élevée. Avec la combinaison et la

multiplication de ces qualités, augmentées d'une gestion efficace et pertinente de l'affaire publique locale, Alias « le management public ».

Pour mieux assimiler cette panoplie de missions, Daniel GAXIE a soulevé que « entrer en politique, c'est se consacrer à temps complet à une nouvelle activité. C'est quitter son milieu d'origine pour investir toute son énergie dans un nouvel univers social soumis à ses lois propres » (GAXIE D, 2000). Dans ce sens la fonction de l'élu n'est plus une simple question de notoriété ou de simple représentativité citoyenne. Pour assurer ses fonctions l'élu devrait se professionnaliser en politique, et ainsi suspendre ou mettre de côté son métier d'origine pour se consacrer à plein temps à la gestion des affaires locales de sa circonscription le temps de son mandat, chose qui permettra certainement d'assurer une bonne rotation, et plus d'intérêt dans l'action politique locale, et ainsi encourager plus de compétences à s'initier à la gestion de l'affaire publique et rompre cette boucle de la politique d'élite et de familles, pour céder place à une nouvelle gouvernance performante et de pertinente.

Actuellement, l'ensemble de ces mutations font en sorte à ce que, de nos jours, les attentes de l'électorat dépassent les exigences classiques qui ne requièrent pas de savoir-faire ou de technicité spécifique. Ainsi jusque-là, rares sont les fois où le niveau académique, la qualification et les compétences de l'élu ont été remises en cause, ou ont fait sujet d'un minimum prérequis que pour avoir accès à l'exercice du mandat électoral. Mais depuis que le Maroc a amorcé le pas de la décentralisation et de la régionalisation avancée, et l'adoption de textes des lois organiques relatives aux collectivités locales en mai 2015 qui érigent le rôle des élus locaux à de véritables leaders territoriaux en mesure de relever les défis et d'assumer pleinement les responsabilités qui leur sont dévolues.

En ce qui concerne ce travail, l'enquête empirique a été consacré à un certain nombre d'aspects, objectifs et subjectifs de la population des conseillers régionaux de Rabat-Salé-Kénitra, en se basant sur de réels propos et témoignages des conseillers en question eux-mêmes, des éléments que la deuxième partie de ce papier propose de commenter et retranscrire en profondeur.

2. Analyse Empirique

2.1. Ancienneté en politique, et cumul de mandats

2.1.1. Ancienneté en politique

L'ancienneté en politique et le cumul de mandats sont des éléments importants dans la compréhension des orientations et décisions des décideurs, ainsi que sur la rotation des acteurs politiques, et la garantie de la relève. À cet effet, la question a été posée de façon à savoir l'ancienneté en politique des élus répondants, ici pour certains-il été un peu difficile de se remémorer exactement l'année de l'engagement du coup l'idée est venu de permettre aux interviewés de s'inscrire dans un panel d'ancienneté, soit des intervalles d'années.

En effet, l'étude montre que sur l'ensemble des élus questionnés, presque 90% des interviewés sont en politique depuis au moins une dizaine d'années, alors que la majorité présente en effet plus de 20ans d'ancienneté politique avec en record un élu, qui confirme être en politique depuis pas moins de 53ans.

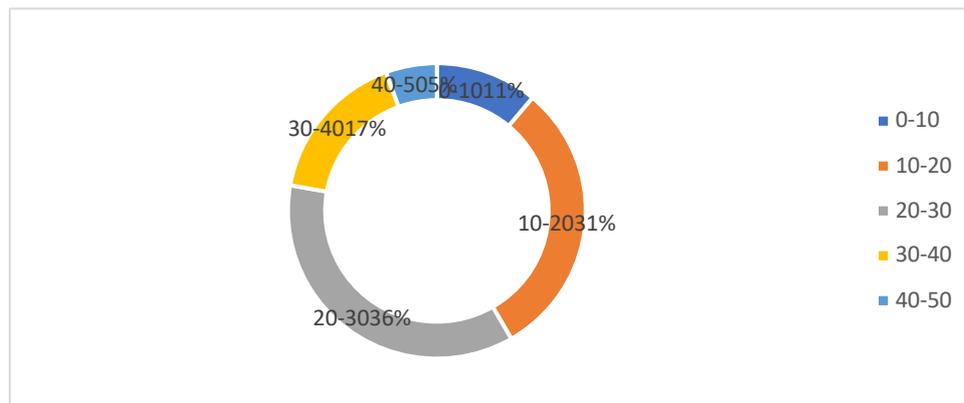
En croisement avec la pyramide des âges des répondants, cela relève la question du phénomène du vieillissement de la classe politique nationale, le déphasage que cela peut créer avec les attentes citoyennes, avec des répercussions et des phénomènes de société qui sèment le doute sur des questions de l'ordre de la réticence et relève politique, le recul de l'implication citoyenne qui se manifeste clairement par les chiffres de participants à chaque appel aux urnes, et qui doit faire objet de plusieurs travaux de recherche.

Tableau 1 : Ancienneté en Politique

Ancienneté en Politique	
0-10	11,11%
10-20	30,56%
20-30	36,11%
30-40	16,67%
40-50	5,56%
Total général	100,00%

Source : adaptation issue des résultats de l'étude

Figure 1 : Ancienneté en politique



Source 1 : adaptation issue des résultats de l'étude

Relativement au nombre des mandats, la question avait pour but de savoir s'il y'a effectivement un esprit « d'alternance » au pouvoir, de rotation des décideurs. Même si c'est le scrutin qui en décide, les partis politiques ont tout de même cette responsabilité d'assurer la préparation et la rotation des élites qu'ils proposent aux urnes. Ainsi, sur l'ensemble des interviewés nous retenons que 50% des répondants, Hommes et femmes sont à leur 1^{er} mandat de conseiller régional, avec une majorité pour les élues Femmes qui font leur première entrée au conseil de région. Ceci peut être expliqué par des mesures de discrimination positive institutionnalisée par le code électoral en faveur du genre, et l'obligation de mettre au moins une femme à la tête d'une liste électorale.

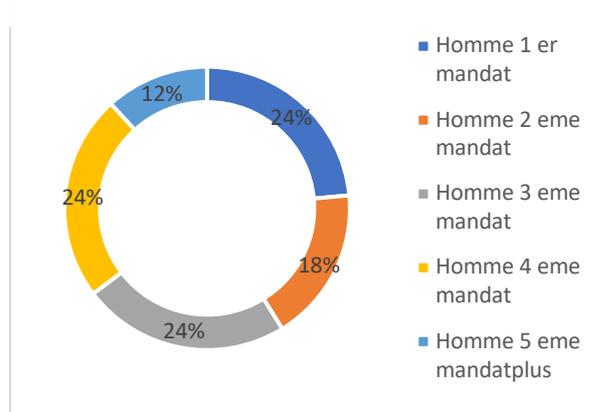
De ce fait, les résultats se présentent ainsi :

Tableau 2 : Nbre de Mandat(s) Hommes/Femmes

Nbre de mandats/sexe	
Femme	52,78%
1 er mandat	38,89%
2 ème mandat	11,11%
4 ème mandat	2,78%
Homme	47,22%
1 er mandat	11,11%
2 ème mandat	8,33%
3 ème mandat	11,11%
4 ème mandat	11,11%
5 ème mandat/plus	5,56%
Total général	100,00%

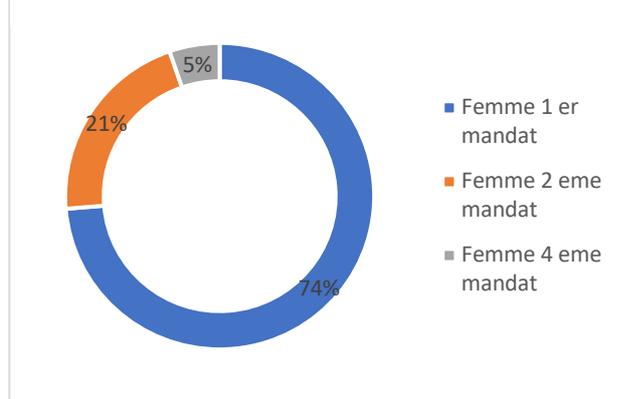
Source 2 : adaptation issue des résultats de l'étude

Figure 3: Nbre de Mandat(s) -Hommes-



Source 3: adaptation issue des résultats de l'étude

Figure 2: Nbre de Mandat(s) -Femmes-



Source 4: adaptation issue des résultats de l'étude

Cette tendance s'explique aussi par le fait que l'ère de la régionalisation avancée est toujours à ses débuts, avec des prérogatives nouvelles et plus larges certainement, chose qui suscite davantage d'intérêt chez les politiques.

2.1.2. Cumul de mandats

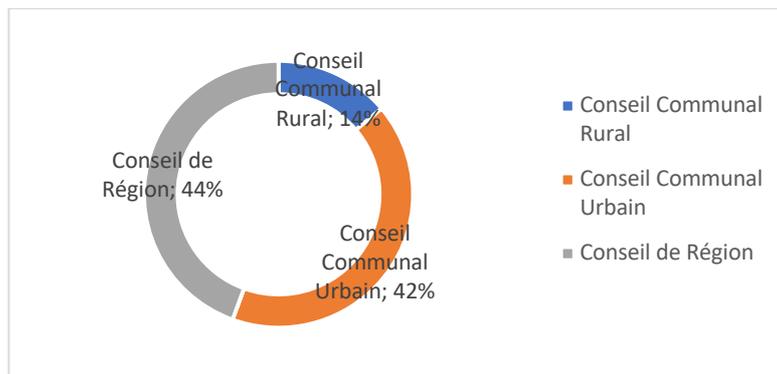
Par rapport à la double représentativité, communale et régionale. Les chiffres montrent le suivant :

Tableau 3: Cumul de mandats

Echelon de représentation	
Conseil Communal Rural	13,89%
Conseil Communal Urbain	41,67%
Conseil de Région	44,44%
Total général	100,00%

Source 5: adaptation issue des résultats de l'étude

Figure 4: répartition des élus ayant double représentativité



Source 6: adaptation issue des résultats de l'étude

Par retour à notre population de recherche, nous recensons que sur l'ensemble des élus impliqués dans notre recherche, seulement 45% sont élus uniquement à l'échelon régional, ce qui fait que plus de la moitié sont des élus à double niveau de représentation, soit une double casquette d'élus régionaux et communaux, ce qui est identique à la situation globale des 75 élus du conseil de région Rabat-Salé-Kénitra, dont la majorité sont à la fois élus régionaux et communaux.

Ce phénomène peut s'expliquer également par le fait que le niveau régional pour les Politiques a depuis toujours été un niveau de seconde importance, vu les prérogatives faibles qu'il avait jusque-là, aussi parce que les politiques priorisent, selon leur dire, les niveaux de représentations communales, pour les prérogatives et la proximité de la population que cela présente, chose qui permet aux candidats de développer davantage leurs popularités, avec le pouvoir décisionnel et l'impact quotidien et immédiat sur les doléances de l'électorat et ainsi ester à se présenter candidats aux législatives, ce qui rejoint très probablement les raisons auparavant cités.

2.2. L'affaire publique locale, priorité des élus locaux ?

Lors des différents entretiens avec les conseillers régionaux, il nous est paru important de demander à nos interlocuteurs, si la politique est une occupation principale, et s'ils considèrent que la politique est une activité professionnelle qui peut exempter de tout autre travail ou fonction. Ainsi, la majorité des élus interviewés exercent au moins une autre activité professionnelle principale.

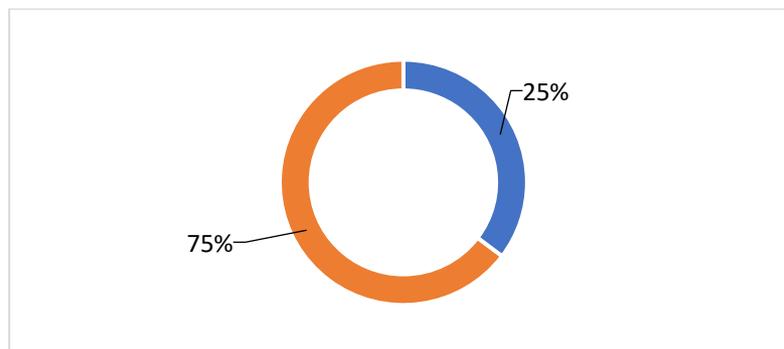
Sur l'ensemble des 36 répondants les informations collectés relatives à ce point, se présente comme suit :

Tableau 4: l'exercice d'une autre activité professionnelle

<i>L'exercice d'une autre activité professionnelle</i>	
NON	25,00%
OUI	75,00%
Total général	100,00%

Source 7: adaptation issue des résultats de l'étude

Figure 5: l'exercice d'une autre activité professionnelle



Source 8: adaptation issue des résultats de l'étude

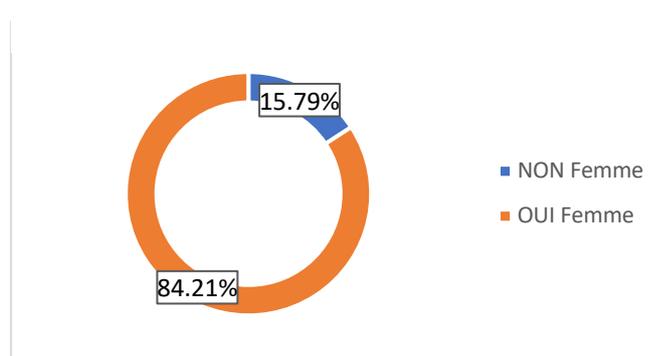
Ainsi, il se montre que 75% des élus interviewés exercent une autre activité professionnelle, ce constat est valable autant pour les hommes que les femmes, avec un penchant pour ces dernières, 84.21% des femmes exercent une autre activité professionnelle, tandis que sur la population des hommes questionnés seuls 65% des élus hommes exercent une autre activité principale, alors que 35% déclarent ne pas en avoir d'autres, et qu'il se consacrent pleinement à l'affaire publique locale.

Tableau 5: Autre activité professionnelle - FEMMES-

<i>Autre activité professionnelle</i>	
NON	15,79%
Femme	15,79%
OUI	84,21%
Femme	84,21%
Total général	100,00%

Source 10: adaptation issue des résultats de l'étude

Figure 6: Autre activité professionnelle - FEMMES



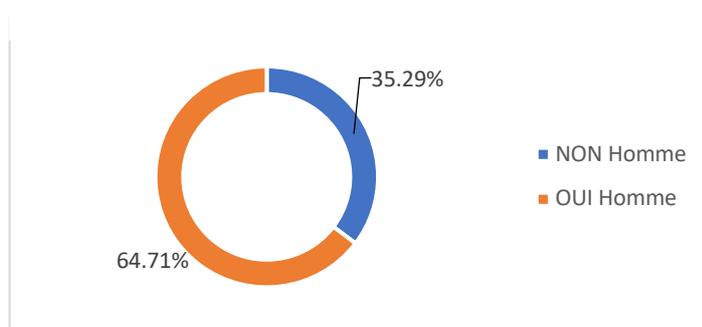
Source 9: adaptation issue des résultats de l'étude

Tableau 6: Autre activité professionnelle - HOMMES-

<i>Autre activité professionnelle</i>	
NON	35,29%
Homme	35,29%
OUI	64,71%
Homme	64,71%
Total général	100,00%

Source 12: adaptation issue des résultats de l'étude

Figure 7: Autre activité professionnelle -HOMMES-



Source 11: adaptation issue des résultats de l'étude

Nous en déduisons que pour la majorité des décideurs politiques locaux, la politique et la gestion de l'affaire publique locale n'est pas la priorité ou du moins, elle n'est pas la principale occupation de ces décideurs, chose qui explique en partie le phénomène des absences aux séances de travail des commissions permanentes, groupes de travail, et sessions des assemblés du conseil de région.

De cette manière, la modeste implication de certains élus, dans le suivi et la recherche et le manque d'investissement de soi dans la cause territoriale fait en sorte que plusieurs sont les élus locaux, de différents échelons de territoires, qui estiment qu'entre deux scrutins leur rôle se limite à la levée de main, avec la majorité ou avec l'opposition, et la présence et l'absence dépend donc de ce que permet le règlement intérieur du conseil pour ne pas subir la radiation ou le limogeage en attendant les prochains suffrages.

De ce fait, la réalité fait que l' élu pense de manière égoïste à son intérêt et celui de son territoire, et ce considération prise, non seulement des contraintes que lui fait subir l' environnement, mais aussi des choix que vont faire les autres, majorité et opposition, et avec lesquels il est obligé de composer.

CONCLUSION

En effet, activité collective aux contours flous, objet de négociations, ajustements et confrontations, le travail politique est incertain à maints égards, sauf que « L' inexistence de dirigeants politiques ayant la capacité de mettre en place des stratégies bien définies engageant les changements nécessaires affaiblissent les collectivités locales » (ZERGOUT, 2013). D' autant plus que ce problème est palpable à plusieurs niveaux, notamment la législation, la gestion des affaires publiques locales, la bonne gouvernance et la diplomatie parallèle.

Il faut souligner tout de même qu' il est bien difficile d' envisager d' analyser le travail politique sans prêter l' attention nécessaire aux spécificités du contexte et processus institutionnels qui constituent les configurations propres à chaque espace et institution politique ou territoriale. Ainsi, étudier le travail politique ne peut se faire sans considération prise de l' environnement dans lequel cette dernière évolue. Le travail politique est inscrit dans « une écologie professionnelle » (ABBOTT.A, 2005). Dans ce sens il faut retenir que le système en soi n' est pas parfaitement homogène par le fait de la spécificité nationale des règles institutionnelles et juridiques de chaque pays. Le travail politique prend des formes variées, régulés et institutionnalisés de manières variables sans pour autant omettre le facteur spécifique propre de la temporalité des carrières.

Ainsi, en ce qui concerne la méthodologie, il convient de rappeler « qu' il n' en existe aucune qui soit meilleure que les autres » (TRUDEL & GILBERT, 2000). « Il y a seulement des méthodes qui sont plus appropriées que d' autres compte tenu de la tradition dans laquelle le chercheur travaille » (TRUDEL & GILBERT, 2000) et le cas échéant, les objectifs de la recherche et les particularités propres à chaque contexte.

Ce travail s' est inscrit dans une tradition qualitatif contextuel, qui avait pour objectif de questionner la perception que font les élus de l' activité politique qu' ils exercent et ce par question directe lors des entretiens réalisés, idem pour les cumulant et aux reconduits d' entre eux et ce pour pouvoir estimer d' une part, le degré d' implication de ces derniers, l' importance et l' intérêt qu' ils accordent à leurs missions de représentation et par conséquent à l' intérêt

publique et la gestion de l'affaire publique locale, et d'autres part questionner le renouvellement des élites politiques à travers les questions sur l'ancienneté en politique et le nombre de mandats depuis.

Sur ce dernier point, l'étude a montré qu'en terme d'ancienneté l'échantillon présente différentes disparités d'âges et de genre avec une population en politique pour la majorité entre 10 et 40 ans, avec seulement 11,11% d'élus qui ont moins de 10ans en politique, ce qui représente une communauté assez ancienne en exercice, et qui une interpelle la demande incessante et la nécessité du renouvellement et le rajeunissement des élites politiques.

En ce qui concerne la considération du travail politique comme travail professionnel en toutes normes, il y est apparu que dans le contexte Maroco-marocain, il est bien difficile d'approcher l'exercice politique comme un travail à part entière, et encore moins les élus comme professionnels à savoir que sur la population sondée les 3/4 confirment ne pas considérer la politique comme occupation unique et confirment disposer de d'autres activités professionnelles et pourtant, le cumul de mandat, sur l'ensemble des répondants le phénomène est répandue à hauteur de 55,56%, un détail important qui pose en perspective l'interrogation sur la rationalité et les intentions intrinsèques des élus décideurs locaux qui ne considère pas le travail politique comme priorité, et pourtant cherchent à cumuler les mandats de représentations.

De même, en perspectives d'extensions, des questions s'imposent sur comment est-il possible que des personnes puissent exercer en politique en parallèle à leurs occupations professionnelles respectives et d'autant plus cumuler les mandats de représentations, et dans quel limite ces multiples sollicitations sont susceptibles d'altérer la qualité de la performance de l'écu, et par conséquence la gestion de l'affaire public local.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBOTT.A. (2005). « *Linked Ecologies : States and Universities as Environments for Professions* », *Sociological Theory*, n° 23(3), 2005, p. 245-274.
- ALLARD-POESI, & MARECHAL. (2003). *Construction de l'objet de recherche*. In Thiétart R.A et coll. (Ed.), *Méthodes de recherche en management*. Paris: Dunod.
- ANDREANI, J.-C., & COCHON, F. (2005). *Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives : état de l'art en marketing*. In *Congrès des Tendances du Marketing, janvier 2005*. p. 26.
- AUBY, J.-F. (1996). *Management public : introduction générale*, Paris : Editions Dalloz, 1996, 118 p.
- AVENIER, M., & GAVARD-PERRET, M. (2012). *Inscrire son projet de recherche dans un cadre épistémologique*. In In Gavard-Perret et al. *Méthodologie de la recherche. Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion*. Pearson Education, pp. 11–62.
- BACHELARD, G. (1938). cité par (Le Moigne, 1991 : 23).
- BARDIN, L. (1977). *L'analyse de contenu*. France : PUF.
- BAUMARD, & IBERT. (1999). « *Quelles approches avec quelles données ?* », THIETART R.A (eds.), *Méthodes de recherche en management*, Dunod, Paris, pp. 81-103.
- BAUMARD, & IBERT, J. (2003). *Quelles approches avec quelles données?* In In R.-A. Thiérart (dir.), *Méthodes de recherche en management*. Paris: Dunod, pp. 82–103.
- BAUMARD, P., & al. (2007). *La collecte des données et la gestion de leurs sources*. In *Méthodes de recherche en management*. Dunod.
- BEN HACHEM EL HAROUNI, S. (2008). *La construction régionale au Maroc : dynamique et enjeux* REMALD, ed. REMALD, 60(Thèmes actuels), p.488.
- BENTAYN.A. (2021). *Intelligence Territoriale Et Intelligence Territoriale Et Gouvernance Locale Au Maroc : Quel est l'apport des élus dans la prise de décision locale ?(thèse de doctorat)*.
- BERTACCHINI, Y. (2004). *Mesurer la distance, Pensez la durée, Mémoriser le virtuel, Vers l'Intelligence territoriale*, Collection Les E.T.I.C, Presses Technologiques, 275 p. octobre.2004.
- BOURNOIS, F., POINT, S., & VOYNET-FOURBOUL, C. (2002). *L'analyse des données qualitatives assistées par ordinateur : une évaluation*. *Revue Française de Gestion*, 28(137), pp.71– 84.
- CHABAULT, D. (2009). *Gouvernance et trajectoire des réseaux territoriaux d'organisations : une application aux pôles de compétitivité*. Université François -Rabelais de Tours.
- CHAMPAGNE, É. (2012). *L'organisation et les structures gouvernementales dans le contexte canadien Fédéralisme, centralisation et décentralisation, chapitre 1, Administration contemporaine de l'État*. Québec : Presses de l'Université du Québec, pp 20-26.
- CHARREIRE, S., & DURIEUX, F. (2003). *Explorer et tester : deux voies pour la recherche*. In in R.A. Thiétart et coll. (Ed.), *Méthodes de recherche en management*. Paris: Dunod.

- COFFEY, A., & ATKINSON, P. (1996). *Making sense of qualitative data*. Thousand.
- DAVID, A. (2000). *Logique, méthodologie et épistémologie en sciences de gestion : trois hypothèses revisitées*. In David, A. , Hatchuel, A. et Laufer, R. , *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*. Vuibert, collection FNEGE.
- DEMERS, C. (2003). *L'entretien*. In Y. Giordano (dir.), *Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative*. Paris: EMS, pp. 174–210.
- DENZIN, N., & et LINCOLN, Y. (1998). *Collecting and interpreting qualitative material*.
- ECOPOP E,(2012) « Le leadership local », session internationale de formation des formateurs, 18 au 28 Septembre 2012 à Dakar – SENEGAL, p.2,
- ESTEVE, C. (2002). « *A l'ombre du pouvoir: le Cantal du milieu du XIXe siècle à 1914* », *Etudes sur le Massif Central*, Presses Univ Blaise Pascal, 2002, p. 90-91.
- FERGANE, A., & COURLET, C. (2004). *FERGANE Améziane et COURLET Claude*, « *Gouvernance et dynamiques territoriales* », *Actes du Colloque international de constantine 26 et 27 avril 2003, l'Harmattan ,Paris 2004, P.16*.
- FERSTENBERT J., P. F. (2009). « *Droit des collectivités territoriales* » Editions DALLOZ.
- FLICK, U. (1992). *Triangulation revisited : Strategy of validation or alternative*.
- FONTAINE J et LE BART C, 1. (1994). « *le métier de l'élu local* », *travaux du Centre de Recherches Administratives et Politiques, Université de Rennes, CNRS-URA 984, coll. Logiques politiques, Éditions L'Harmattan, Paris, p.13*.
- GAVARD-PERRET, E. A. (2007). « *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion* », *2e édition, Pearson France, p.428*.
- GAVARD-PERRET, M., & HELME-GUIZON. (2012). *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion: Réussir son mémoire ou sa thèse* Pearson Education France, ed., France.
- GIORDANO, Y. (2003). *Conduire un projet de recherche. Une perspective qualitative.* , p.318.
- GIROUX, N. (2003). *La méthode des cas*. In in Giordano Y. (Coord), *Conduire un projet de recherche*. EMS.
- GUBA, E., & LINCOLN, Y. (1994). *Competing paradigms in qualitative research*. Beverly Hills, C A: Sage Publications. In In N. Denzin and Y. Lincoln (Eds.). *Handbook of Qualitative Methodology*. Beverly Hills: Sage Publications, pp. 15–36.
- HAMDAOUI, A. (1998). *La régionalisation au Maroc. Thèse pour l'obtention du Doctorat en droit, Université Mohamed V, Rabat*.
- HLADY RISPAL, M. (2002). *La méthode des cas : application à la recherche en gestion* De Boeck Supérieur, ed.,.
- HORNBY, P., & SYMON, G. (1994). 'Tracer Studies', in:C. Cassell and G. Symon (eds), *Qualitative Methods inOrganizational Research: A Practical Guide*, pp. 167–186.SAGE Publications, London.

- IGALENS, J., & ROUSSEL, P. (1998). *Méthodes de recherche en gestion des ressources humaines*. Paris, Economica.
- JODELET, D. (1989). *Les représentations sociales*, Paris: PUF. Joffre,.
- LAVILLE, A., C., P., C., & E., D. (2001). *démocratie et société civile*, Paris, Éditions La Découverte, MAUSS et CRIDA. 2001.
- LE-BART. (2003). *Le leadership territorial au-delà du pouvoir décisionnel*. In in Andy SMITH et Claude SORBETS (dir.), *Le Leadership politique*. Rennes: PUR, p. 145–161.
- LEMIEUX, V. (2001). *Décentralisation, politiques publiques et relations de pouvoirs*. Les presses de l'université de Montréal Canada. P 35 et 36.
- MARCOU, G. (2002). *L'adaptation des structures territoriales face à la politique régionale communautaire*. *Revue d'études comparatives Est- Ouest*, 33(3), pp.131–167.
- MILES, B., & HUBERMAN, M. (1991). *Analyse des données qualitatives : recueil de nouvelles méthodes*, De Boeck-Wesmael, Bruxelles, 480p.
- MOINE, A. (2006). *Le territoire comme un système complexe*. *L'espace géographique*, 2, pp.115–132.
- MUCHIELLI, A. (2006). *Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents*.
- NEWELL, & SIMON, H. A. (1978). « *Biographical Memoirs* », *National Academy of Sciences*.
- RAINISTO, S. (2003). *Success factors of place marketing : a study of place marketing practices in northern Europe and the United States*. Helsinki University of Technology.
- ROBERT, A., & BOUILLAGUET, A. (1997). *L'analyse de contenu. Que sais-je ?*
- SIGGELKOW, N. (2007). *Persuasion with Case Studies*. *Academy of Management Journal*, 50(1), pp.20–24.
- STARMAN, A. (2013). *The case study as a type of qualitative research*. *Journal of contemporary educational studies*, 1, pp.28–43.
- TESCH, R. (1990). *Qualitative research : analysis types and software tools*, New York: the Falmer Press.
- TRUDEL, P., & GILBERT, W. (2000). *Compléter la formation des chercheurs avec le logiciel NUD*IST*. *Recherches qualitatives*, 20, 87-111.
- WACHEUX, F. (1996). *Alliances : conséquences stratégiques et organisationnelles*. *Revue Française de Gestion*, mars-mai, pp.13–24.
- WEBER, M. (1959) *Le savant et le politique*, trad. par J. Freund, Paris, Plon.
- YIN, R. (2009). *Case Study Research: Design and Methods* L. Bickman & D. J. Rog, eds., Sage Publications.
- ZERGOUT, S. (2013). « *Les démarches stratégiques des collectivités territoriales : une vue d'ensemble* », p. 6,.